
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 302 DU 10 JUIN 2020

portant abrogation de nomination.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2020-075 du 12 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
- sur** proposition du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 juin 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

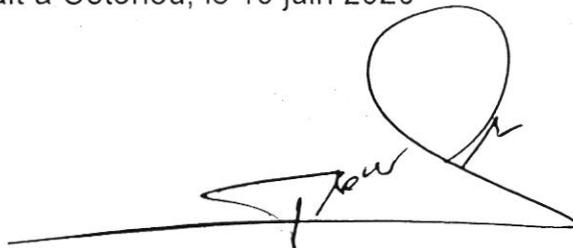
Sont abrogées, uniquement en ce qui concerne monsieur **Abdel-Fadel ABOU KABASSI**, les dispositions du décret n° 2016-666 du 25 octobre 2016 portant nomination au Ministère du Plan et du Développement.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 10 juin 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'État, chargé du Plan
et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MPD 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ;
JORB 1.